

La SSPF, au coeur de votre métier!





INTRODUCTION

Phn Koen Straetmans
Président APB



VACCINATION ANTIGRIPPALE EN PHARMACIE

Dr Yves Van Laethem
Service maladies infectieuses
CHU St Pierre

Grippe: épidémiologie



Dans le monde, selon l'OMS: 3 à 5 millions de cas graves et 650 000 décès (5 à 10 % des adultes et 20 à 30 % des enfants)



En Europe, 40 à 50 millions de cas chaque année et 70 000 décès



En Belgique, 500 000 personnes chaque année (2 à 8 % de la population) - 90 % des décès ont plus de 65 ans



Pourquoi se faire vacciner?



Protection individuelle contre la maladie, les complications, les hospitalisations ou les décès.



Protection de l'entourage (personnes fragiles chez qui la vaccination est moins efficace ou interdite)

En Belgique en 2022, **57% seulement** de la population cible vaccinée contre la grippe





Exemple de la grossesse (Sciensano rapport annuel 2021)

- Une étude sur la couverture vaccinale contre la grippe chez les femmes enceintes en 2017 pendant la grossesse a été menée en Wallonie en 2019.
- Cette étude a été réalisée auprès des mères (n=502) des enfants sondés dans le cadre de l'étude sur la couverture vaccinale des nourrisson (27).
- Les résultats ont indiqué un taux de vaccination de 10% (50/502).
- A Bruxelles, suivant la même méthodologie, lors de l'étude pour les nourrissons (30), l'enquête menée auprès des mères (n=457) a montré que 18,6% des femmes avaient été vaccinées contre la grippe pendant leur grossesse (85/457).



Pourquoi se faire vacciner chaque année?



- La grippe n'est pas une infection saisonnière banale. C'est une infection respiratoire aiguë virale très contagieuse, sévère, douloureuse, invalidante, qui peut être cause de mortalité chez les personnes âgées, les sujets atteints de certaines pathologies et les nourrissons.
- Principal facteur de risque de mortalité par maladie infectieuse en Belgique
- Le vaccin reste le meilleur moyen de prévenir la grippe et ses complications.
- Le vaccin offre une immunité partielle et temporaire (au moins 6 mois) suite aux constantes mutations du virus.
- La revaccination annuelle est recommandée parce que l'immunité diminue au cours de l'année suivant la vaccination et que les souches circulantes de virus peuvent changer d'une année à l'autre.
- Le vaccin contre la grippe est adapté chaque année, selon une composition définie par l'OMS, en fonction de données de surveillance biologiques et épidémiologiques.





Pourquoi se faire vacciner chaque année?



- Impact sur la morbidité et la mortalité ?
- La vaccination contre la grippe est recommandée chez les personnes à risque élevé de complications.
- Le CSS recommande de ne vacciner les personnes âgées de 50 à 65 ans, en dehors des groupes cibles susmentionnés, que « sur une base individuelle »
 - Le CSS demande de prendre en compte, chez les personnes de 50 à 65 ans, des facteurs tels que le tabagisme, la consommation excessive d'alcool et/ou la surcharge pondérale (IMC ≥25), pour décider, sur une base individuelle, si un vaccin est nécessaire.
- Le CSS ne recommande pas la vaccination systématique des adultes en bonne santé âgés de 18 à 65 ans
- Le vaccin présente une bonne tolérance, y compris chez les personnes ayant des pathologies chroniques, notamment graves, qui sont à vacciner en priorité.



Groupes cibles grippe (CSS)

En Belgique en 2022, 57% seulement de la population cible vaccinée

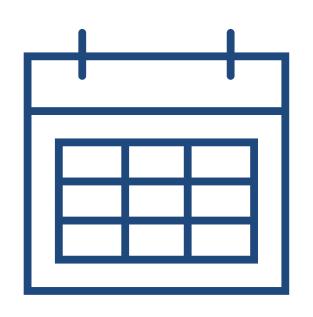
- Groupe 1 : personnes à risque accru de complications liées à la grippe (« personnes à haut risque »), à savoir :
 - toutes les femmes enceintes, quel que soit le stade de la grossesse;
 - tout patient à partir de l'âge de 6 mois présentant une affection chronique sous-jacente (même stabilisée) d'origine pulmonaire (incluant l'asthme sévère), cardiaque (excepté l'hypertension), hépatique ou rénale, métabolique (incluant le diabète), neuromusculaire ou des troubles immunitaires (naturels ou induits) et toute personne avec un IMC ≥ 40 [N.D.L.R.: auparavant: IMC > 35];
 - toute personne de 65 ans et plus ;
 - les personnes résidant dans une institution ;
 - tous les enfants de 6 mois à 18 ans sous thérapie à l'acide acétylsalicylique au long cours.
- Groupe 2 : personnes actives dans le secteur des soins de santé, dans et hors institutions de soins
- Groupe 3 : personnes vivant sous le même toit (stratégie de vaccination « cocoon ») que
 - des personnes à risque du groupe 1;
 - des enfants de moins de 6 mois dont la mère n'a pas été vaccinée contre la grippe pendant la grossesse [N.D.L.R. : auparavant : *enfants de moins de 6 mois*].

www.cbip.be



75% recommandés par l'OMS pour les groupes cibles.

Grippe: quand vacciner?



■ Tant que le pic d'incidence de la grippe n'est pas encore atteint : https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/influenza/chiffres

- Recommandation CSS: 15/10
- Durée de la saison grippale : 6 à 12 semaines.
- Protection 14 jours après l'injection.
- 2020-21 : peu de cas (contexte pandémie)
- **2021-22**: tardivement (en mars)
- 2022-23 : fin d'année
- **2023-24**:?





Vaccins disponibles 2023-2024



- > Vaccins tétravalents inactivés
- > Tous les vaccins contiennent les mêmes souches (OMS)
- > Dose standard = 0,5 ml avec 15 μg HA* de chaque souche :
 - α-RIX Tetra® (GSK)
 - Influvac Tetra® (Viatris)
 - Vaxigrip Tetra® (Sanofi)
- Haute dose = 0,7 ml avec 60 μg HA* de chaque souche :
 - Efluelda® (Sanofi)



Cfr RCP: Contient des traces de:

Protéines œuf de poule	Tous
Gentamycine	α-RIX, Influvac
Néomycine	Vaxigrip
Formaldéhyde	α-RIX, EFLUELDA, Influvac, Vaxigrip
Désoxycholate de sodium.	α-RIX
Bromure de cétyltriméthylammonium	Influvac
Polysorbate 80	Influvac
Octoxinol-9	Vaxigrip

Contre-indications

Hypersensibilité aux substances actives, à l'un des excipients ou à l'un des composants pouvant être présents sous forme de traces.



Effets indésirables 💬

- Fièvre, céphalées, myalgies.
- Réactions allergiques telles que urticaire, rash.
- Douleur, érythème ou induration au site d'injection, pouvant persister plusieurs jours.
- Avec le vaccin à haute dose, les effets locaux et systémiques (douleurs musculaires, malaise, céphalées) sont un peu plus fréquents qu'avec les vaccins à dose standard.





Vaccination combinée grippe/COVID

- Vaccination simultanée = permise
 - Grippe (Gauche) Covid (Droit)
- L'association d'un vaccin anti-covid-19 à ARNm ou utilisant comme vecteur un adénovirus et d'un vaccin antigrippal trivalent ou quadrivalent selon l'âge n'a pas entraîné un risque accru en termes de sécurité ni de diminution de la réponse immunitaire (a multicentre, randomised, controlled, phase 4 trial. Lancet 2021;398:2277-87)
- Si vaccination dissociée → Pas de délai à respecter
- Début campagne grippe = 15/10





REMBOURSEMENT ET PRESCRIPTION EN PHARMACIE

PhD Charline Lenaerts

AUP

Remboursement α-RIX Tetra® (GSK), Influvac Tetra® (Viatris) Vaxigrip Tetra® (Sanofi)

- 17,02 EUR (remboursé \rightarrow 4,08 / 2,45)
- **■** chapitre IV § 700000 (TPA)
 - Groupe A = public cible
 - Groupe B toutes les personnes de 50 à 64 ans compris, même si elles ne souffrent pas d'une pathologie à risque
 - Groupe C Les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants.
- Prescription par le pharmacien OK



Remboursement Efluelda® (Sanofi)

- Indiqué à partir de 60 ans (cfr RCP)
- Mais remboursé chapitre IV § 11050000 (contrôle: a priori)
- Le vaccin fait l'objet d'un remboursement chez les **bénéficiaires de 65 ans** et plus, et pour autant qu'il soit prescrit à des bénéficiaires qui :
 - sont institutionnalisées (maison de repos et de soins, maisons de convalescence, centre de courtséjour, centre d'accueil de jour et de soins de jour, résidence-services);
 - OU séjournant dans une autre forme d'institution.
- L'autorisation de remboursement est accordée pour un conditionnement par nouvelle saison grippale.
- Le remboursement est conditionné par la fourniture préalable au médecin-conseil d'un formulaire de première demande, dont le modèle est repris dans l'annexe A du présent paragraphe, complété par le médecin prescripteur, qui ainsi atteste que toutes les conditions figurant au point a) ci-dessus sont remplies avant l'initiation du traitement.
- Prescription par le pharmacien NON recommandé (pas remboursé)





CNK 5522123 : 15,50€ pour l'administration du vaccin influenza

Le CNK de la spécialité utilisée :



Nom et prénom du prescripteur

Médecin fictif

A REMPLIR PAR LE PRE

nom et prénom du bénéficiaire: Nom et prénom du patient assuré

Réservé à la vignette du conditionnement

5522-123: administration du vaccin grippe

CNK de la spécialité utilisée

Justification médicale de la prescription du médicament original dont le brevet a expiré :

CNK	Dénomination	PP	BR	Actif	BIM
4670576	ALPHARIX TETRA SUSP INJ SER PREREMPL 0,5 ML 2023	17,02	17,02	4,08	2,45
4665212	INFLUVAC TETRA SUSP INJ SER PREREMPL 0,5ML 2023	17,02	17,02	4,08	2,45
4674438	VAXIGRIP TETRA SUSP INJ SER PREREMPL 0,5 ML 2023	17,02	17,02	4,08	2,45





COMMUNICATION

PhD Charline Lenaerts

AUP

Freins à la vaccination



- Infos contradictoires, rumeurs : renvoyer vers des ressources fiables
- Contraintes : se déplacer, coût, démarches, etc
- Crainte de la douleur
- Sous-estimation du danger
- Manque de confiance dans le vaccin, envers le monde médical, le système de santé, les firmes pharmaceutiques ou le monde politique





Communication en pratique



Questions ouvertes:

Que savez-vous ?
Permission
d'informer/conseiller
sur un point précis ?
Quels sont les freins, les
inquiétudes ?



ECOUTER

Empathie /
évaluer les
connaissances



<u>Cibler les besoins</u> <u>en informations</u>

Personnaliser les risques et les bénéfices

Valoriser, renforcer le sentiment d'efficacité

Résumer la conversation





Conseils pour lutter contre les infections respiratoires



Infections respiratoires : prévention

- Isolement dès suspicion : rester à domicile quand on est malade !
- Lavage régulier des mains au savon
- Ventilation des locaux
- Bonne hygiène de toux et d'éternuement
- Port du masque surtout dans des lieux intensément fréquentés et pour les patients à risque
- Vaccination

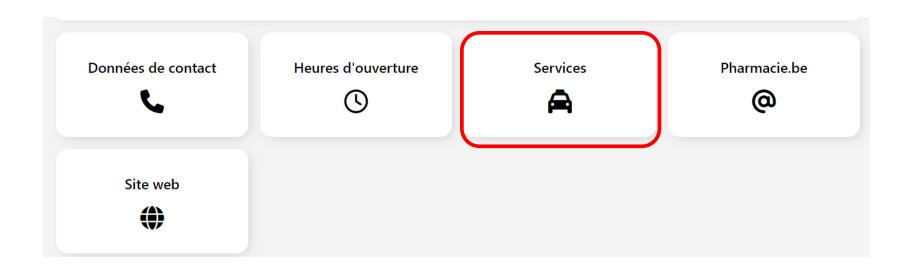




Infos pharmacie qui vaccinent contre la grippe pharmacie.be

Visible à partir de la date publication MB







Visible sur www.pharmacie.be à partir de la date publication MB



Référencement



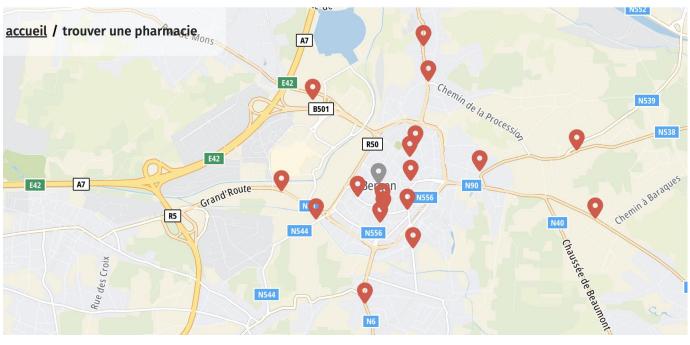
METTRE A JOUR SON PROFIL SUR PHARMACIE.BE

- √ Vaccination grippe
- √ Vaccination COVID
- Procédure pour mettre à jour son profil sur pharmacie.be



<u>Trouver une pharmacie</u> Notre expertise





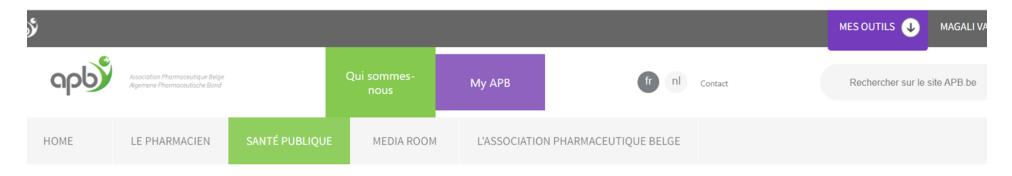




LIGNES DE CONDUITE/ANAMNÈSE

Phn Magali Van Steenkiste CDSP/APB

Info influenza sur le site APB



ii sommes-nous > Santé publique > comment vacciner contre la grippe

ASSURANCE MALADIE

INFO CORONA

INFO INFLUENZA

LA PHARMACIE MÉDICAMENTS POUVOIR PUBLIC

Info influenza

comment vacciner contre la grippe

Article publié 06-10-23

La vaccination contre la grippe est ouverte à tous les pharmaciens ayant suivi une formation ad hoc et disposant des installations et de l'équipement requis (voir la dernière version des SOP). Rappelons qu'il n'y a pas d'exigences supplémentaires par rapport à la vaccination contre la COVID. La vaccination simultanée contre les deux infections est d'ailleurs recommandée par le Conseil Supérieur de la Santé; les groupes cibles étant largement les mêmes (cf. notre datableau récapitulatif). Pour sensibiliser les personnes concernées,

le **a système POPVAX** constitue une aide précieuse tant pour la COVID que pour la grippe.

Le vaccin influenza est soumis à prescription. La délivrance ainsi que son administration doivent être inscrites







Procedure de A à Z Vaccination Influenza (05/10/23)

Ma pharmacie, est-elle prête?

Lignes de conduite vaccination grippe par les pharmaciens (INFLUENZA);

Anamnese INFLUENZA

Reprend tout ce qu'il faut savoir

Comme pour le vaccin COVID

- groupe cible (differences)
- logistique
- trousse d'urgence (≈ covid)
- conditions pharmacie/equipe(≈ covid)
- procedure (→ ligne de conduite)
- anamnese (≠ covid)
- administration (≈ covid + differences?)
- dechets (≈ covid)
- enregistrement (≈ covid)
- non-conformités (≈ covid)

5 Flowchart anaphylaxie après vaccination (SSPF)

Comme pour le vaccin COVID

- Vaccinateur au côté des médecins généralistes et infirmières
- Augmenter la couverture vaccinale ensemble
- Profiter de la grande accessibilité à la pharmacie
- Surtout toucher ceux qui ont moins de contact avec les autres prestataires de soins

COVID	INFLUENZA
On vaccine en pharmacie	On ne vaccine PAS en pharmacie
- toutes personnes dans le groupe cible prédéfini par le CSS	 les personnes présentant un déficit immunitaire
	- les enfants < 16 ans



1. Le patient prend un rendez-vous chez le pharmacien



Anamnèse en pharmacie.

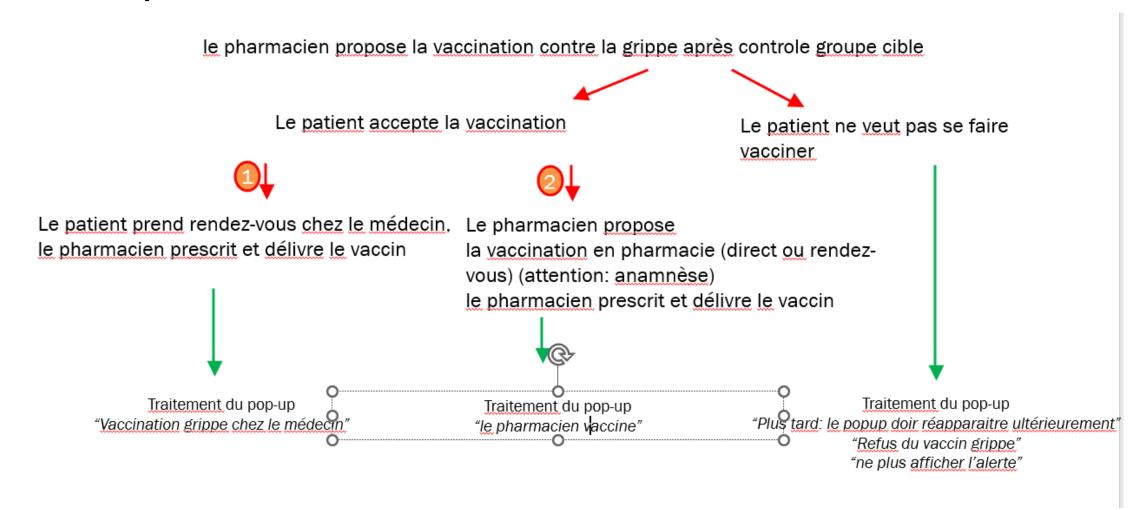
Le pharmacien ne vaccine pas si :

- Antécédents allergiques graves
- Oedème Quincke
- Anaphylaxie
- Asthme non contrôlé
- Allergie polysorbate (adaptation vaccin) ou autres (cfr "traces de" dans les RCP)





2. Le patient sensibilise à l'officine via le POPVAX



3. Le patient se présente à la pharmacie avec une ordonnance du médecin



4. Le patient se présente à la pharmacie avec une ordonnance du médecin pour se faire vacciner en pharmacie



Anamnèse



Vaccination (sauf en cas de....)



Anamnese





QUE	STION	ACTION, , si la réponse est « oui »	
1	Vous sentez-vous malade aujourd'hui	Ne vaccinez pas.	
	(fièvre, maux de gorge, toux, difficultés respiratoires,) ?	Attendez 15 jours après le rétablissement.	
2	Avez-vous été testé(e) positif(-ve) au	Reportez la vaccination jusqu'à au moins 15 jours après	
	COVID-19 au cours de ces 15 derniers	le dernier symptôme ou le test positif sans symptômes.	
	jours?		
3	Avez-vous une tendance allergique?	Ne vaccinez pas.	
	- Avez-vous déjà eu une réaction allergique	Renvoyez vers un médecin.	
	grave à un médicament ou à un vaccin ?		
	- Avez-vous déjà fait une anaphylaxie (=	NB: une allergie aux œufs n'est pas une contre-	
	réaction allergique grave mettant la vie en	indication pour les vaccins influenza	
	danger) ?		
	- Avez-vous déjà eu un <u>oedème</u> de Quincke		
	(= gonflement de la gorge, de la langue) ?		

Anamnèse





	 Souffrez-vous de mastocytose systémique ou d'angioedème héréditaire ? Êtes-vous allergique au polysorbate 	Ne vaccinez pas. Renvoyez vers un médecin.
4	Avez-vous de l'asthme ? Si oui, présentez-vous encore régulièrement des symptômes malgré votre traitement ?	Si les symptômes de l'asthme sont bien contrôlés, il n'y a pas de contre-indication. Sinon, renvoyez vers un médecin.
5	Les ganglions sous vos aisselles ont-ils été enlevés (par exemple, parce que vous avez eu un cancer du sein) ? Si oui, de quel côté ?	Résection à gauche : vaccination du côté droit. Résection à droite : vaccination du côté gauche. Résection des deux côtés : vaccination dans le muscle antérolatéral de la cuisse.
6.	Êtes-vous sous thérapie anticoagulation ?	Comprimez pendant 2 min pour éviter le saignement
7	Avez-vous d'autres questions ?	Informez sur : - les effets indésirables du vaccin (le paracétamol est autorisé mais pas en prévention !) - Expliquez le temps d'attente de 15 minutes.



GESTE VACCINAL BONNES PRATIQUES RAPPEL

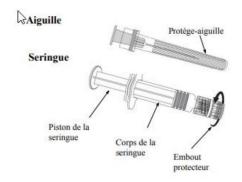
Baptiste Malache
Infirmier – Maitre de formation pratique
Formateur FORS Paramédical

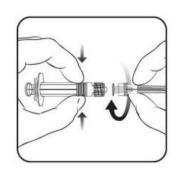
Henallux

Injection du vaccin: préparation

Type vaccin	Aiguille
Influvac® Tetra	Montée sur seringue
Vaxigrip® Tetra	Montée sur seringue
α-rix [®] Tetra	A monter soi-même









SOP sur le site APB

- 1. Tenir le corps de la seringue d'une main (éviter de tenir le piston de la seringue), dévisser l'embout protecteur en le tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
- 2. Pour attacher l'aiguille à la seringue, tourner l'aiguille dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'au cran d'arrêt (voir croquis).
- 3. Enlever le protège-aiguille, ce qui peut parfois être un peu difficile.



Merci à IPSA







ENREGISTREMENT E-FORM

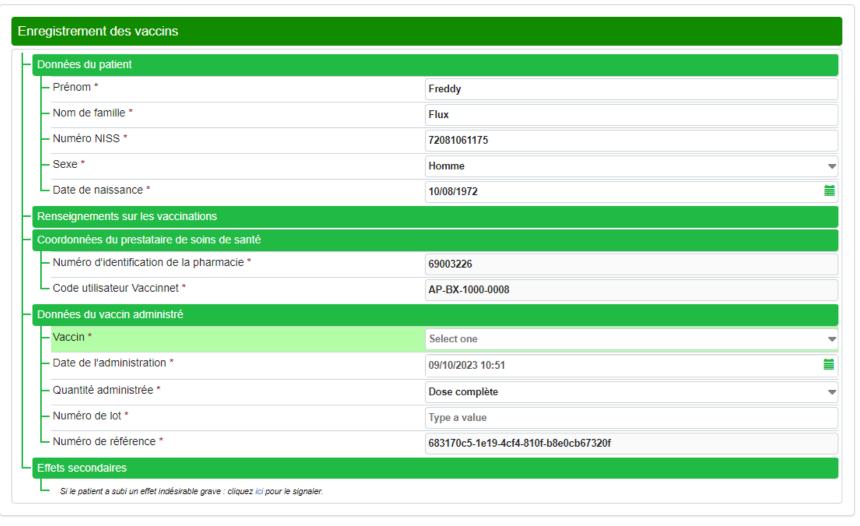
PhD Charline Lenaerts

AUP













Enregistrement: E-Form



- Connection vers coffre-fort de données wallon et bruxellois
- Lien dans votre soft officinal // vaccin au Covid-19

- ✓ Nom et numéro NISS du patient
- ✓ Date de la vaccination
- ✓ Type et nom du vaccin
- ✓ Numéro de lot du vaccin













VACCINATION: RAPPEL POINTS CLÉS

Koen Straetmans

Président APB/PGEU









Loi vaccination

Publication 28/2/2022

- Modification LEPSS!
- Uniquement COVID
- Grippe vote chambre = ok le 5/10
 - Date publication MB extension à la grippe ?
 - Pas de changement mais ajout vaccination grippe
 - Effet rétroactif au 1er octobre

https://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=flwb&language=fr&cfm=flwbn.cfm?lang=N&dossierID=3562&legislat=55



SERVICE PUBLIC FEDERAL SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

[C - 2022/40449]

28 FEVRIER 2022. — Loi relatif à la vaccination et à l'administration, par des pharmaciens exerçant au sein d'officines pharmaceutiques ouvertes au public, des vaccins autorisés dans le cadre de la prophylaxie du COVID-19 (1)

PHILIPPE, Roi des Belges, A tous, présents et à venir, Salut.

La Chambre des représentants a adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

CHAPITRE 1. — Disposition générale

Article 1^{er}. La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

CHAPITRE 2. — Modification de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015

Art. 2. À l'article 3 de la loi relative à l'exercice des professions de soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015, modifié par la loi du 19 juillet 2021, les modifications suivantes sont apportées:

1° l'article est complété par le paragraphe 4, rédigé comme suit:

"§ 4. Par dérogation au paragraphe 1er, les personnes qui peuvent exercer l'art pharmaceutique conformément à l'article 6, § 1^{er} et qui exercent au sein d'officines pharmaceutiques ouvertes au public, sont habilitées à prescrire, avant leur délivrance et leur administration, les vaccins autorisés uniquement pour la prophylaxie du coronavirus SARS-CoV-2.

Par dérogation au paragraphe 1er, les personnes visées à l'alinéa 1er, sont également habilitées à administrer les vaccins autorisés uniquement pour la prophylaxie du coronavirus SARS-CoV-2, moyennant la réussite d'une formation spécifique, dispensée par un médecin ou un infirmier à ce sujet. Ces personnes doivent être en mesure de prouver à tout moment qu'elles ont suivi et réussi cette formation spécifique.

La prescription visée à l'alinéa 1^{er} n'est autorisée que pour autant que le vaccin soit administré immédiatement dans la pharmacie où la prescription et la délivrance ont été effectuées.

Dans les cas visés à l'alinéa 2, le pharmacien peut prescrire et administrer par voie sous-cutanée ou par voie intramusculaire de l'adrénaline lorsque le patient, après la vaccination visée à l'alinéa 2, subit un choc anaphylactique.

La formation spécifique visée à l'alinéa 2, comprend une formation







"§ 6. Par dérogation à l'article 42 de la présente loi et ses arrêtés d'exécution et par dérogation aux articles 27 à 30 de la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé, lorsqu'une personne habilitée à exercer l'art pharmaceutique procède à la prescription d'un vaccin tel que visé aux paragraphes 3 ou 4, l'enregistrement

de la délivrance dans le registre du pharmacien est assimilé à la



Points clés de la loi : rappel

- Prescription des vaccins par le pharmacien
- Vaccination par le pharmacien, uniquement si suivi et la réussite d'une formation dispensée par un médecin ou un infirmier à ce sujet.

La prescription visée à l'alinéa 1^{er} n'est autorisée que pour autant que le vaccin soit administré immédiatement dans la pharmacie où la prescription et la délivrance ont été effectuées.

Dans les cas visés à l'alinéa 2, le pharmacien peut prescrire et administrer par voie sous-dutanée ou par voie intramusculaire de l'adrénaline lorsque le patient, après la vaccination visée à l'alinéa 2, subit un choc anaphylactique.

- Être en mesure de prouver à tout moment le suivi et la réussite de cette formation spécifique.
- Le vaccin est administré immédiatement dans la pharmacie où la prescription et la délivrance ont été effectuées (uniquement vaccination COVID)
- Autorisation d'injecter l'adrénaline en cas de choc anaphylactique











La formation spécifique visée à l'alinéa 2, comprend une formation de minimum 8 heures comportant les aspects théoriques de la vaccination, y compris la composition des vaccins, les recommandations du

Conseil Supérieur de la Santé, les allergies à certains composants et les réactions allergiques aux vaccins, et des aspects pratiques relatifs aux techniques de vaccination, comme l'administration stérile, la reconnaissance de réactions allergiques graves, à savoir le choc anaphylactique,

et les techniques de base de la réanimation. La formation doit être

renouvelée tous les trois ans.".

Points clés de la loi : rappel

- Formation de minimum 8 heures comportant :
 - les aspects théoriques de la vaccination, y compris la composition des vaccins, les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé, les allergies à certains composants et les réactions allergiques aux vaccins,
 - aspects pratiques relatifs aux techniques de vaccination, comme l'administration stérile, la reconnaissance de réactions allergiques graves, à savoir le choc anaphylactique, et les techniques de base de la réanimation.
 - = formation SSPF
- La formation doit être renouvelée tous les trois ans.
 - > Formation mars 2024 pour pharmacien formation 2020-2021
 - > Cf. SSPF
- Traçabilité et enregistrement (cf. Loi Qualité 2019 portfolio)









Rémunération de l'acte vaccinal

- \blacksquare AR INAMI pour tous les prestataires de soins, vaccinateurs \to « 31/12/2023 »
- Pour les pharmaciens:
 - COVID = déjà OK
 - Déjà publié en 2022
 - 3,22 € (CNK 5521-729) préparation vaccin COVID-19 pharmacien
 - 15,50 € (CNK 5521-711) administration vaccin COVID-19 pharmacien
 - Grippe = presque OK
 - Négociations septembre 2023
 - **■** + 15,50 € (CNK 5522-123) administration vaccin grippe pharmacien
 - En voie de publication de cet AR...
 - Effet rétroactif en phase avec le timing de la Loi => 1/10/2023
 - On vous tient au courant ...

Art. 3/1. § 1er. Un honoraire forfaitaire spécifique est octroyé au pharmacien pour l'administration d'un vaccin contre la grippe à un bénéficiaire dans une officine ouverte au public, pour autant que les conditions pour l'administration de ce vaccin, établies dans l'article 3, §§ 3 et 4, de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, soient remplies.

§ 2. Cet honoraire s'élève à 15,5 euros.

§ 3. Un pharmacien peut facturer l'honoraire forfaitaire visé au paragraphe 1 er, une fois par bénéficiaire par vaccin adminijstré selon le schéma de vaccination applicable au bénéficiaire, à l'assurance obligatoire soins de santé, conformément aux instructions de tarification prévues à cet effet via le pseudocode 758752. »





FORMATIONS ET CERTIFICAT

Phn A. Chaspierre
Directeur SSPF

Formation définie dans la loi (8h)

- Vous avez suivi l'entièreté du trajet de formation à la vaccination SSPF?
 - Vous avez votre certificat
 - Alors, vous êtes en ordre pour la vaccination antigrippale
- Votre trajet de formation est incomplet car vous n'avez pas suivi l'atelier réanimation ?
 - Atelier réanimation → formation ouverte (via <u>www.sspf.be</u>)
 - Si vous avez payé et pas pu suivre →
 - Consultez le site de la SSPF, choisissez un lieu et une date d'atelier et envoyer un mail
 à <u>sspf@sspf.be</u> avec vos coordonnées complètes (nom et prénom, entité de facturation,
 votre numéro de téléphone) et le lieu + date de l'atelier choisi. La SSPF vous confirmera votre
 inscription par mail.
 - Vous ne vous êtes pas inscrit et/ou n'avez pas payé l'atelier réanimation ?
 - Inscrivez-vous via le site SSPF via la rubrique « Trajet de vaccination », choisissez le module
 « Atelier réanimation seul » et inscrivez-vous en choisissant un lieu et une date d'atelier.



Formation définie dans la loi (8h)

- Vous n'avez pas pu suivre le module théorique ou l'atelier vaccination?
 - Vous devez vous réinscrire au trajet complet via le site de la SSPF
 - Attention, ce sont les dernières occasions de pouvoir compléter votre cycle de formation entamé et d'obtenir votre certificat.
- Vous n'avez pas encore suivi de formation et vous souhaitez pouvoir vacciner ?
 - Inscrivez-vous au trajet de vaccination via le site de la SSPF. Il s'agit d'un module complet avec une partie théorique via la plateforme de formation de la SSPF (contenant des questions après chaque module) et un atelier pratique de 3h sur l'acte vaccinal et les techniques de réanimation. Les ateliers sont organisés en fonction du nombre d'inscrits et de la disponibilité des formateurs.
 - // aux dispositions légales



Formation définie dans la loi (8h)

Je ne sais plus où j'en suis!

 Vous pouvez vérifier dans votre espace membre les étapes déjà accomplies de votre trajet de vaccination. Allez dans l'espace membre, et cliquez sur « mes inscriptions et liens zoom ». Vous pouvez choisir l'année dans le menu déroulant, et vérifier votre l'état de votre parcours.



Comment télécharger mon certificat?

- Rendez-vous sur www.sspf.be
- Connectez-vous à votre espace membre en cliquant en haut de l'écran:



Accueil Catalogue de nos formations Inscription formations La SSPF Lieux CMP



La Société Scientifique des Pharmaciens Francophones

vous propose une formation continue, objective et indépendante pour les pharmacien.ne.s et assistant.e.s pharmaceutico-techniques.





Connexion

Courriel	
alain.chaspierre@sspf.be	
Mot de passe	
•••••	
Se souvenir de moi	Mot de passe oublié ?
Connexion	





Outils

Fiches patients

Fiches pratiques officinales

Informations exclusives

Vous pouvez voir les outils car vous êtes inscrit.e à une formation de l'année en cours



Plate-forme de formation

Accès à la plateforme 2023

E-learning dispo en mai

Accès Claroline pour vos anciennes formations





Mon Profil

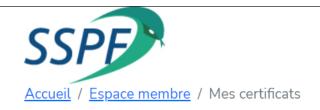
- Modifier mon profil
- Modifier mon mot de passe
- <u>Modifier mon entité de</u> <u>facturation</u>



Mes contacts

- Visualiser les contacts associés à mon entité de facturation
- Modifier un contact







Impression des certificats et attestations Fonds 313

Vous pouvez trouver ci-dessous vos certificats pour les formations que vous avez suivies.

Afficher 50 v éléments



Mes certificats

Ann¢ę	Participant	Profil	Fond 313	Certificat
2023	Chaspierre Alain	Pharmacien indépendant		
2022	Chaspierre Alain	Pharmacien indépendant		
Affichage de 1 à 2 sur 2 éléments				« < 1 > »



Certificat



- Dans votre portfolio!
- !! Contrôle possible
 - AFMPS notamment
 - Audit



Infos à suivre

- www.apb.be (accessible pour tout le monde)
- Ophaco via employeur
- Suivez les communications professionnelles
- Date de publication au MB !!

Pour info : ≈60.000 vaccins COVID préparés/administrés en Wallonie et ≈8000 à BXL

Belgique	172449	140651	
Bruxelles	8135	7827	FARMA - I I Y
Wallonie	32803	59683	









